

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

En vertu des articles L 2312-1 et suivants du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe, il est organisé dans les communes de plus de 3500 habitants un débat sur les orientations générales du budget. Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du BP.

Ce débat se déroule à partir d'une note de synthèse permettant d'assurer une information suffisante du Conseil municipal.

Les élus prennent acte de la tenue dudit débat par une délibération spécifique.

Analyse des résultats de l'exercice 2024

Afin d'avoir une vision plus juste de la situation comptable et budgétaire de la collectivité, le budget 2025 reprend les résultats de clôture de l'exercice 2024 (résultats cumulés), tels qu'ils doivent ressortir du **compte administratif** (conforme au compte de gestion du comptable).

Les résultats de clôture du budget principal se présentent comme suit :

- **Un excédent de fonctionnement de : 528.228,25 €**
- **Un déficit d'investissement de : 166.845,56 €**
(Tenant compte du déficit reporté de 2023 : 40.517,11 €)

Soit une balance de clôture excédentaire de 361.382,69 €

Explications des résultats :

Section de fonctionnement :

DÉPENSES :

5.688.490,53 €

Soit une augmentation de 1,76% par rapport à l'exercice 2023 (5.590.507,06 €).

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (011)

On retiendra des charges à caractère général qui s'élèvent à **1.433.374,31 € (+1,20%** par rapport à 2023), c'est-à-dire une quasi stabilisation.

Les éléments significatifs sont les suivants :

- Eau et assainissement : ligne quasi stable par rapport à 2023 (après une diminution constante depuis 2020) : 29.881 €,
- Gaz : 42.479,57 € en hausse de 8.120 € par rapport à 2023 (hausse des tarifs du gaz et augmentation des taxes),
- Électricité : 209.875,71€. En légère hausse (+ 5.000€) malgré une consommation stable voire en diminution sur certains postes et les tarifs négociés de façon dégressive cette année à nouveau. Là encore, la hausse est due à l'augmentation de diverses taxes sur l'énergie,
- Frais de télécommunications : 20.117,99 € soit une légère baisse de 1.300 € après les importantes diminutions des exercices précédents. Ce qui fait une diminution de plus de 50% en 3 ans,
- Carburant : 25.035,42 € (+4.000 €). Hausse due notamment à la consommation du nouveau tracteur épaveuse des services techniques (plus puissant),
- Alimentation (cuisine centrale) : En 2024, ces dépenses atteignent 164.751,29 € (+4.300 €) : poursuite de l'inflation sur les denrées alimentaires,
- Vêtements de travail : 10.368,70 €. Stable,
- Fournitures d'entretien : 21.134,89 € (contre 17.439,45 € en 2023),
- Frais de nettoyage des bâtiments : 97.841,78€ soit une hausse de 16.000 € : externalisation de la Maison pour Tous, augmentation des prestations l'école Mistral, prestation nettoyage marché de Noël et remplacement d'agent absents par des prestataires de services,
- Formations des agents : 18.422,00 € contre 9.338,24 € en 2023 : remises à niveau des habilitations et 1 permis BE aux services techniques, formation collective LAEP (compensée en recettes par subventions CAF),
- Fêtes et cérémonies : 103.994,76 € (92.338,61 € en 2023). Nouvelle augmentation des coûts de la fête du Plan de Dieu (compensée en recettes par l'augmentation du tarif participants),
- Maintenance, entretien et réparations sur les biens mobiliers : 126.442,99 € (contre 111.615,22€),

- Locations de matériel roulant : passe de 10.523,19€ à 59.181,31€ du fait de la prise en leasing d'un camion plateau, d'un chariot élévateur et du tracteur épaveuse pour les services techniques.

CHARGES DE PERSONNEL (012)

Elles s'élèvent à **3.444.850,52 €** soit une augmentation de 158.189,71 € par rapport à l'exercice 2023 (3.286.660,81 €).

Cependant, en raison des nouvelles règles comptables, la cotisation annuelle de la collectivité pour l'assurance du personnel (132.825,85€) a intégré ce chapitre en 2024 (elle était jusqu'alors au chapitre 011).

Cette charge d'assurance exclue, la hausse de la rémunération du personnel (charges comprises) s'élève à 3.312.024,67 € soit une très légère hausse de 0.77% par rapport à 2023. La maîtrise de ces dépenses se poursuit donc cette année encore.

AUTRES CHARGES (65)

507.741,14 € soit une baisse de 54.196 € par rapport à l'exercice précédent (qui avait été impacté par l'injonction faite par l'État de rembourser une avance de 40.000 € au titre du « filet anti-inflation »).

Les indemnités de fonction des élus restent stables à 112.789,08 €.

La participation communale au SDIS augmente de 5.000€ à 135.729,00 €

La subvention à l'OGEC est de 95.015,33 €, en diminution 16.000 € environ (moins d'élèves en 2024).

Les subventions aux associations s'élèvent à 81.782,50 € (- 5000 €).

ATTENUATION DE PRODUITS (014)

93.350,00 € (98.519,00 € en 2023). Diminution de la contribution au FPIC.

CHARGES FINANCIERES (66)

31.726,92 € (36.547,38 € en 2023)

Nouvelle baisse, de 4.821 € due au solde d'emprunt qui diminue (intérêts à rembourser moindre).

OPERATIONS D'ORDRE (042)

174.477,90 €

RECETTES :

6.216.718,78 €

(2023 : 6.173.057,91)

Soit une hausse de 43.660,87 € par rapport à 2023 (qui vient après celle de 236.733,31 € lors de l'exercice précédent).

Les remboursements des assurances sur rémunération de personnel s'élèvent à 50.395,84€, en diminuant de 7.000€ (moins d'arrêts).

A 553.468,75 €, les produits des services sont quasi stables (+1.100€).

Le chapitre 73 (impôts et taxes) était de 4.488.545,07 € en 2023.

Il est désormais scindé en 2 sous chapitre :

- 73 (impôts et taxes) : 2.380.914,35 €
- 731 (fiscalité locale) : 2.128.641,00 €

Soit au total 4.509.555,35 € (+21.010,28 €).

Au 73 toujours, la répartition des droits de mutation à titre onéreux a diminué par rapport à 2022 (tendance nationale) à 235.646,84 € (contre 357.047,56 € en 2023, soit - 121.400 €).

L'attribution de compensation de la CCAOP est stable à 2.145.267 €.

Les contributions directes ont augmenté de 142.411 € en 2024 (augmentation des bases de l'État) pour atteindre 2.128.641,00 €.

886.065,11 € au **chapitre 74** (Dotations et participations).

+7.000€ sur la Dotation de solidarité rurale (81.604,00 €),

+ 50.000,00 € sur les contributions CAF (595.074,67 €), augmentation due à la montée en compétence LAEP itinérant.

Les compensations liées aux exonérations fiscales octroyées par l'État diminuent de 16.000€.

Au chapitre 75, les produits de gestion courante (loyers et locations de salles ainsi que le rachat d'électricité photovoltaïque à la crèche) augmentent de 19.000 € à 208.733,92 € (augmentation du nombre de logements loués, remboursements des assurances aux biens, pénalités de contentieux d'urbanisme au profit de la commune...).

Dans un contexte budgétaire et financier toujours difficile, **la commune dégage un excédent de fonctionnement de 528.228,25 €.**

Cet excédent constitue **l'autofinancement ou l'épargne brute du budget 2025** et sera versé à la section investissement.

Section d'investissement :

Dépenses : 1.248.197,96 €

Recettes : 1.121.869,51 €

Ce qui donne, après le report de déficit cumulé de 2023 (40.517,11€), **un déficit de clôture de 166.845,56 €.**

Ce résultat de clôture est à mettre en relation avec les retards dans le perçu de subventions relatives à des opérations réalisées et liquidées en dépenses d'investissements sur l'exercice. Recettes à percevoir que l'on retrouve dans les restes à réaliser, comme suit :

Compte-tenu des restes à réaliser :

- En dépenses de 406.546,63 €
- En recettes de 788.769,14 €

Résultat définitif en investissement :

-166.845,56 € - 406.548,63 € + 788.769,14 € = +215.374,95 €

Les principales dépenses en section d'investissement 2024 (TTC) :

- Travaux avenue du rond-point Amandiers, chemin Battu, avenue du Mont Ventoux, pour les phase 1 et 2 : 534.973,43 € (dont 37.099,56€ de maîtrise d'œuvre et suivi de chantier).
- Travaux dans les bâtiments communaux : 289.591,91 €.
- Travaux voirie et réseaux : 103.884,63 €.
- Renouvellement et acquisition de matériel (écoles, services municipaux, extincteurs...) : 123.446,20 €.
- Remboursements du capital de la dette : 167.062,31 €,

Les principales recettes en section d'investissement 2024 :

- 216.245,69 € de subventions pour différents projets (Etat, Région et Département).
- 92.095,79 € au titre du FCTVA.
- 53.446,48 € de taxe d'aménagement (permis de construire).
- 582.550,85 € : excédent de fonctionnement 2023.
- Dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre : 176.116,70 €

ORIENTATIONS 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chap. 11)

Ce chapitre sera en augmentation d'environ 30.000€ pour s'établir aux environs de 1,48 millions d'euros.

Les dépenses d'énergie (électricité, gaz, carburant) seront stabilisées.

Le budget alimentation augmente de 10.000€, toujours en lien avec la montée en puissance des produits bio et locaux et de l'inflation.

Le budget fêtes et cérémonies augmente de 7.000€ (année avec feu d'artifice pour la fête votive, inauguration avenue du Mont Ventoux...).

Les frais de nettoyage seront en hausse de 10.000 € en raison de l'externalisation pour remplacer les agents absents ou assurer le nettoyage de certains sites après manifestations.

Le personnel communal (chapitre 012)

Depuis 2024, la prime d'assurance du personnel (obligation comptable) d'environ 135.000€ a été intégrée à ce chapitre.

En 2025, il faudra tenir compte dans les dépenses de la prise en charge obligatoire par la commune de 50% de la cotisation prévoyance pour l'ensemble des agents (environ 20.000€) et, comme chaque année, tenir compte des reclassements réglementaires, avancements d'échelon et de grade ainsi que l'effet GVT.

Le prévisionnel budgété en 2025 sera de 3.53 millions d'euros (soit une augmentation d'environ 70.000 €).

Charges de gestion courante (chapitre 65)

Après la baisse de 55.000€ de 2024, ce chapitre sera stabilisé à hauteur du réalisé de 2024, soit à 510.000€ environ.

La subvention au CCAS est évaluée à 56.547,00 € (contre 54.662 € en 2024).

La subvention à l'OGEC Saint Andéol sera en baisse (moins d'effectifs camarétois et baisse du coût moyen des élèves maternelle publique en 2024) : 78.285,81€ (95.015,33 € en 2024).

Les subventions aux associations seront de 90.000,00 € (82.000€ en 2024).

Les contributions aux divers syndicats : RAO, SEV restent stable hormis pour le SDIS (+ 2.000€) : 137.965,00€.

Atténuation de produits (chapitre 014)

La contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) devrait avoisiner les 100.000 €.

Les dépenses prévisibles liées aux **intérêts d'emprunt** (chapitre 66111) seront de 28.500,00 € contre 32.664,37 € au réalisé de 2024.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement seront globalement stables et avoisineront donc les 6.1 millions d'euros (Dont un virement à la section d'investissement de 200.000 € environ)

2- Les Recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes communales est constitué par le produit fiscal : **chapitre 73**.

Les taux communaux resteront **identiques** aux années antérieures soit :

- **20.80%** pour la taxe sur le foncier bâti,
- **57.11%** pour le foncier non bâti.

Ces taux sont dans la moyenne (nationale et départementale de la strate).

Ainsi, l'augmentation du produit fiscal ne devrait provenir que d'un « effet bases » lié à l'augmentation annuelle opérée par l'État.

La recette fiscale 2025 prévisionnelle est de 2,1 millions d'€.

Concernant les autres **recettes de fonctionnement** :

Le montant précis des dotations d'État (DGF, DSR) n'est pas connu à ce jour mais depuis 2021, la **commune ne perçoit plus la Dotation globale de fonctionnement. La Dotation de solidarité rurale devrait être de l'ordre de 80.000€.**

Le montant de **l'attribution de compensation** versé par la communauté de communes sera stable à **2,15 millions €.**

Les remboursements des assurances (personnel et biens) sont estimés à 80.000€.

Les diverses redevances occupation du domaine public : 50.000€.

Le produit des **loyers** et locations est estimé à 94.000€.

Le produit des services gérés en régie (restauration municipale, crèche, CLSH, salles communales...) : 400.000€.

La régie fêtes et cérémonies : 53.000€ (dont recettes Balade gourmande).

Les participations de nos co-financeurs (CAF, MSA) : 560.000€.

Les participations et subventions d'autres communes et collectivités territoriales : 20.000€.

La taxe additionnelle sur droits de mutation à titre onéreux que l'on peut envisager à 200.000,00 € pour 2025.

On peut donc envisager des recettes de fonctionnement de 6,1 millions d'euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1-Les Dépenses d'investissement

2024 sera un nouvel exercice de forts investissements.

Parmi les principales dépenses d'investissements à prévoir :

- Travaux sur les bâtiments publics : 100.000,00€ (hors maternelle).
- Études AVPS / DCE Maison Bèque : 130.000€.
- Réhabilitation thermique et énergétique de l'école maternelle, phase 1 : 480.000 €.
- Travaux de voirie et réseaux divers : 130.000 € (hors projet Ventoux).
- Fin Travaux avenue du Mont-Ventoux, rond-point des Amandiers et chemin Battu (dont RAR 2024) : 305.000 €.
- Extension réseau vidéoprotection : 130.000€.

Il faut aussi noter le montant de l'annuité en capital de la dette soit 171.000 € et du déficit d'investissement reporté de 2024 de 126.328,45€.

Au total, **les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2025 devraient avoisiner 1.9 millions d'€ (restes à réaliser compris).**

2-Les Recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** proviennent :

- **Des ressources propres de la Commune** par l'affectation du résultat 2024 provenant de la section de fonctionnement soit **528.228,25 €**,
- **De la taxe d'aménagement** estimée à **50.000,00 €**,
- De la recette estimée due au titre du FCTVA: **135.000,00 €**,
- Des subventions obtenues et notifiées (dont RAR 2024) : **1.037.821,46 €**,
- De diverses opérations d'ordre entre sections pour un montant d'environ **183.251,00€ (dotations aux amortissements)**,
- **Du virement estimé de la section de fonctionnement** (chap. 021) : 200.000€ environ.

Au total, **les recettes d'investissement** inscrites au **budget primitif 2025** avoisineront les **1.9 millions d'€ (restes à réaliser compris)**.

Plusieurs demandes de subventions étant en cours d'instruction ou allant être demandées auprès de l'État, de la Région et du Département, une décision modificative viendra compléter les recettes et donc les dépenses d'investissements pour les projets communaux.

ANALYSE DE LA DETTE

Encours de la dette au 31/12/2023 : **299 € par habitant**
Moyenne de la strate de **710 € par habitant**.

Dettes par année

	2022	2023	2024	2025
Dettes du Capital au 01/01/N	1 743 747.47 €	1 551 991.23 €	1 381 309.18 €	1 214 656.87 €
Capital à payer sur la période	191 858.17 €	170 682.15 €	166 652.31 €	171 769.54 €
Intérêts à payer sur la période	42 480.73 €	37 551.033 €	32 664.37 €	27 547.14 €

Emprunts à taux fixe

Prêteur & Date d'obtention	Capital Initial	Capital restant dû au 31/12/2024	Date de fin	Taux	Prochaine échéance	Index
SG 25.07.2007	600 000.00 €	124 489.63 €	06/08/2027	4.93%	06/02/2025	Investiss CLSH- 00708
SG 30.12.2009	308 000.00 €	104 946.83 €	25/03/2030	3,6080%	25/03/2025	Structure Multi-accueil - 18226
CE 20.09.2011	654 981.55 €	243 522.48 €	25/03/2030	3,7500%	25/03/2025	Structure Multi-accueil A2911
CREDIT AGRICOLE 22.04.2016	205 000.00 €	87 492.44 €	01/07/2030	1.49 %	01/07/2025	Acquisit° 21 Av Fernand Gonnet
CREDIT AGRICOLE 12.07.2016	96 321.56 €	33 882.61 €	15.09.2028	1.38 %	15/09/2025	Acquisit° 4 Cours du Midi
CREDIT AGRICOLE 06.11.2018	500 000.00 €	367 464.23 €	15.12.2039	1.72 %	15/12/2025	Travaux de Voirie Entrée de ville Sud 1830408
CREDIT AGRICOLE 24.06.2021	245 000.00 €	198 541.45 €	15/07/2036	0.88%	15/07/2025	Aménag 4 Log Cnaux 54 Av FG 2838072
CARSAT SUD EST 15.09.2009	155 192.00 €	54 317.20 €	31/10/2031	0,0000%	31/10/2025	Plateforme Interg - 11009
TOTAUX	2 764 495,11 €	1 214 656.87 €				

Encours de la dette au 31/12/2023 : **299 €** (335 € en 2022) **par habitant** pour une moyenne de la strate de 671 € par habitant.

Calcul de la capacité d'autofinancement brute (CAF brute) :

RRF-DRF (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) =
6.216.718,78 € – 5.680.643,65 € = **536.075,13 €**

Encours de dette/CAF brute = 1.214.656,87 / 536.075,13 = 2.2

Notre dette peut donc être remboursée en 2.2 ans au vu de notre actuelle capacité d'autofinancement, en deçà de la moyenne de la strate qui est de 3,5.
En 2024, cette capacité était de 2,3.

Cette CAF brute nettement en deçà de la moyenne de strate **continue de permettre à la commune un recours à l'emprunt sans risque** et sans difficulté si un projet d'investissement le nécessitait.